

## Développement durable

Face aux enjeux climatiques et à la nécessité de repenser nos modes de consommation, la commune de Donzenac a souhaité agir concrètement en faveur du développement durable et de la transition écologique.

Au cœur de cette dynamique, l'élaboration d'un plan de sobriété énergétique a marqué une étape fondamentale. Ce document stratégique fixe des objectifs clairs pour réduire les consommations d'énergie, adapter les usages et optimiser les équipements. Plusieurs actions concrètes en ont découlé, avec notamment le changement des menuiseries des salles municipales, afin de renforcer l'isolation thermique des bâtiments et diminuer leur impact énergétique.

L'éclairage public a également fait l'objet d'une modernisation en profondeur. Les anciennes armoires de commande ont été remplacées par des modèles plus performants, désormais pilotés à distance, permettant une gestion plus fine et plus réactive. Parallèlement, le passage aux ampoules LED, moins énergivores, est en cours sur l'ensemble du réseau, y compris pour l'éclairage des équipements sportifs, qui bénéficient eux aussi d'une rénovation énergétique significative. La commune a par ailleurs instauré l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 6h, une mesure de sobriété qui permet de limiter la pollution lumineuse et les dépenses énergétiques.

Côté production d'énergie, Donzenac a franchi un cap avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur le nouveau préau-gymnase des écoles, affirmant ainsi son choix d'une énergie propre et renouvelable. Cette démarche s'accompagne de l'acquisition de véhicules électriques pour les services municipaux, réduisant l'empreinte carbone de la flotte automobile et favorisant une mobilité plus douce.

Enfin, la transition passe aussi par une meilleure gestion des déchets. Un effort particulier est porté sur la collecte des restes de repas, illustrant la volonté de la commune de lutter contre le gaspillage alimentaire et de valoriser les biodéchets.

### Liste des projets développement durable

**Nom du projet :** Agenda 21 3ème génération 2020 - 2025 / Plan de sobriété énergétique

**Date de Début :** 01/01/2020

**Etat d'avancement :** en cours

**Date de fin :** 20/07/2021

### Descriptif du projet :

La commune s'est engagée dans une véritable démarche de planification à long terme en structurant son action au sein d'un programme pluriannuel ambitieux, fondé sur les trois piliers du développement durable : l'environnement, le social et l'économie. Ce programme s'inscrit pleinement dans le cadre des 17 objectifs de développement durable définis par l'Agenda 2030 des Nations Unies, offrant ainsi une vision cohérente et responsable du développement local.

En 2022, cette stratégie a été renforcée par l'adoption d'un plan de sobriété énergétique. Celui-ci repose sur deux axes majeurs : la rénovation énergétique des bâtiments publics et la mise en œuvre de mesures concrètes d'économies d'énergie. Ces actions visent à réduire l'empreinte carbone de la commune tout en maîtrisant les dépenses publiques, dans un contexte de transition écologique incontournable.

Par ailleurs, la commune a ouvert la voie à une gouvernance plus participative en lançant un budget participatif. Cette initiative a permis aux habitants de proposer et de voter pour des projets concrets. Deux réalisations majeures ont ainsi vu le jour : la création d'un pump track, un espace sportif dédié aux jeunes, et la végétalisation de plusieurs zones urbaines, contribuant à améliorer le cadre de vie et à renforcer la résilience climatique du territoire.

**Nom du projet :** Eco-rénovation du parc des sports

**Date de Début :** 20/05/2022

**Date prévue de fin :** 31/12/2027

**Etat d'avancement :** en cours

**Descriptif du projet :**

La commune s'est engagée dans une démarche résolument tournée vers l'écologie et la durabilité à travers la modernisation de ses équipements sportifs.

Avec le soutien de l'État, de l'Agence Nationale du Sport, du Département de la Corrèze, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Fédération Française de Football et du Club de Tennis, elle a entrepris une série d'actions concrètes visant à réduire l'impact environnemental des infrastructures sportives grâce à un programme pluriannuel articulé autour de plusieurs volets :

- Installation d'un système d'arrosage automatique sur le stade d'honneur, pour une gestion optimisée et raisonnée de l'eau.
- Rénovation énergétique des vestiaires, avec isolation et équipements moins énergivores.
- Optimisation de l'éclairage : passage à des dispositifs à LED basse consommation pour le gymnase, le stade d'honneur, le tennis couvert, et l'éclairage public du parc.
- Construction d'un gymnase dédié aux écoles pour supprimer les rotations de cars vers le parc des sports de l'école et du centre de loisirs.
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du nouveau gymnase dédié aux écoles.

La végétalisation du parc des sports participe pleinement à la lutte contre les îlots de chaleur urbains, améliore le confort thermique des usagers et embellit le cadre de vie. Ce verdissement renforce également la biodiversité locale, tout en apportant de l'ombre et de la fraîcheur aux sportifs et promeneurs.

L'aménagement d'un pumptrack, financé dans le cadre du budget participatif, encourage une pratique sportive autonome, en extérieur, accessible à tous sans motorisation. Ce type d'équipement s'intègre parfaitement dans une logique de mobilité douce et d'usage partagé de l'espace public.

La rénovation prochaine du stade Marcel Pignol s'inscrit dans la continuité de cette démarche écoresponsable avec :

- Le passage à un éclairage LED performant,
- Un système d'irrigation économique,
- Et une mise aux normes visant à réduire l'empreinte énergétique tout en répondant aux exigences sportives actuelles.

À travers ces actions, la commune a voulu allier sport, santé publique et transition écologique. Chaque équipement rénové ou créé prend en compte l'urgence climatique, la préservation des ressources, et l'amélioration du cadre de vie.

Montant de l'opération : 1 520 480.20 € TTC

Subvention Etat : 216 745.36 €

Subvention ANS : 100 000 €

Subvention Conseil Départemental de la Corrèze : 208 440 €

Subvention Région Nouvelle Aquitaine : 26 292.11 €

Subvention de la Fédération Française de Football : 14 900 €

Subvention du Club de Tennis : 1 000 €

Des subventions supplémentaires ont été sollicitées auprès de l'ANS, du Département et de la FFF pour l'éco-rénovation du stade Marcel Pignol.



**Nom du projet :** Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux

**Date de Début :** 01/01/2024

**Budget :** 128403.63

**Etat d'avancement :** en cours

**Descriptif du projet :**

Dans la poursuite de son plan de transition énergétique et de sa volonté de faire de chaque nouvelle infrastructure un modèle de sobriété et d'efficacité, la commune a franchi une nouvelle étape avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du nouveau gymnase des écoles.

Dans cette dynamique vertueuse, un projet similaire est actuellement à l'étude pour équiper le toit de l'école maternelle de panneaux photovoltaïques.

Ces installations s'ajoutent aux autres mesures déjà mises en œuvre — rénovation thermique, éclairage public intelligent, LED à faible consommation — et témoignent d'une stratégie cohérente et globale en faveur d'une commune plus résiliente.

Montant des travaux : 128 403.63 €

Subvention de l'Etat : 20 366 €

Subvention du Département : 14 394 €

Subvention de la Région : 3 440 €



**Nom du projet :** Politique de gestion des déchets

**Etat d'avancement :** en cours

**Descriptif du projet :**

La commune a développé, en partenariat avec le Sirtom de la Région de Brive, une véritable politique de gestion durable des déchets. Ce partenariat fructueux a permis de mettre en place des équipements innovants et adaptés aux besoins des habitants, des professionnels et des visiteurs.

Parmi les réalisations les plus visibles, plusieurs colonnes enterrées ont été implantées à des points stratégiques du territoire. Discrètes et esthétiques, elles facilitent le tri et réduisent les nuisances visuelles et olfactives liées aux déchets.

Par ailleurs, des conteneurs spécifiques ont été mis en place au sein du camping municipal, garantissant une gestion propre et efficace des déchets en période touristique.

Le Sirtom accompagne également la commune lors des événements ponctuels : des totems de tri sont mis à disposition pour les manifestations, facilitant ainsi la sensibilisation du public et l'optimisation du tri sélectif lors de ces rassemblements.

Enfin, l'innovation la plus marquante reste l'installation du « tube », une colonne d'apport volontaire dédiée aux restes de repas, particulièrement prisée par les restaurateurs locaux. Ce système, hygiénique et simple d'utilisation, répond à une vraie demande du secteur de la restauration, tout en participant activement à la réduction des déchets alimentaires.

L'objectif est de préserver l'environnement, tout en facilitant le quotidien des administrés. Une gestion des déchets moderne, collaborative et efficace, qui illustre parfaitement les valeurs partagées du Sirtom et de la commune.



**Nom du projet :** Extinction de l'éclairage public de minuit à 6h du matin

**Etat d'avancement :** réalisé

**Descriptif du projet :**

Economies d'énergie obligent, la commune a instauré l'extinction de l'éclairage public entre 23h et 6h du matin ( restriction non appliquée dans le bourg ). Cette mesure, complémentaire au projet de modernisation des armoires et des lampadaires, s'inscrit pleinement dans la stratégie de sobriété énergétique adoptée en 2022.

L'objectif principal de cette extinction nocturne est double : réduire la consommation d'électricité tout en diminuant l'impact environnemental. En effet, l'éclairage public représente une part significative des dépenses énergétiques d'une collectivité. Couper les lumières pendant les heures de moindre activité permet non seulement de réaliser des économies substantielles, mais aussi de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Outre les bénéfices énergétiques, cette décision s'appuie sur des considérations écologiques. L'obscurité retrouvée favorise la biodiversité nocturne, notamment la faune sensible à la pollution lumineuse. Chauves-souris, insectes et oiseaux nocturnes bénéficient directement de cette trêve lumineuse, indispensable à leur cycle de vie. Elle s'appuie également sur les recommandations de la FDEE19 qui préconise de supprimer 20 % des points lumineux.

Pour garantir une mise en œuvre efficace et acceptée, la commune a organisé une campagne d'information à destination des habitants. Des panneaux signalétiques, des publications sur les réseaux municipaux et des réunions publiques ont permis de sensibiliser les citoyens à l'importance de cette action.

Cette extinction programmée est rendue possible grâce aux nouvelles technologies mises en place dans le cadre du renouvellement de l'éclairage public. Les armoires intelligentes permettent de piloter finement l'allumage et l'extinction des luminaires, quartier par quartier, rue par rue, selon des scénarios prédéfinis.

**Nom du projet :** Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans le bourg et à Travassac

**Date de Début :** 02/01/2015

**Date prévue de fin :** 20/07/2021

**Budget :** 10000

**Etat d'avancement :** réalisé **Date de fin :** 20/07/2021 **Descriptif du projet**

:

Depuis 2021, les automobilistes roulant à l'électrique peuvent désormais faire le plein de watts sur la place Martin-Principaud, dans le bourg de Donzenac, ainsi qu'au Grand Solar, à côté des pans de Travassac.

Ces installations s'inscrivent dans le cadre du programme mené par la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (FDEE 19), qui vise à densifier le réseau de recharge sur l'ensemble du territoire. L'objectif : garantir la présence d'au moins une borne tous les 30 kilomètres dans le département.

Les bornes donzenacoises proposent chacune deux types de prises : une prise « domestique » de 3 kW, adaptée aux recharges lentes, et une prise de type 2 délivrant une puissance de 22 kW, permettant une recharge plus rapide. Ces équipements sont intégrés au réseau Mobive, piloté en Nouvelle-Aquitaine par Izivia, une filiale du groupe EDF.

Pour recharger leur véhicule, les usagers disposent de deux options : utiliser une carte d'abonnement au réseau Mobive ou opter pour un paiement à l'usage, fixé à 3,50 euros par heure.



**Nom du projet :** Mise à disposition de vélos électriques **Etat d'avancement :** réalisé **Descriptif du projet :**

Engagée dans une démarche en faveur de l'environnement et de l'accessibilité, la commune de Donzenac, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB), met en place un nouveau service de mobilité douce : la location de vélos à assistance électrique (VAE).

Ce dispositif a pour vocation de faciliter les déplacements au quotidien tout en encourageant des modes de transport plus respectueux de l'environnement. Il s'adresse à l'ensemble des habitants de Donzenac, qui peuvent désormais louer un VAE pour une durée allant de 1 à 6 mois, en fonction de leurs besoins : trajets domicile-travail, déplacements utilitaires, ou simples balades dans la région.

L'offre est pensée pour être à la fois souple et économique. Les tarifs de location sont particulièrement attractifs et comprennent l'équipement de base : casque, antivol et gilet de sécurité. Avec une autonomie de plus de 50 kilomètres, les VAE représentent une alternative crédible à la voiture, y compris dans les zones les plus vallonnées du territoire.

Ce projet s'inscrit dans une vision globale de transition écologique portée par la commune et ses partenaires. La CABB prend en charge une part significative des coûts, tandis que l'entretien et la maintenance des vélos sont confiés à des entreprises locales. En cas de dysfonctionnement, une intervention est garantie dans un délai de 48 heures, assurant ainsi un service fiable et sécurisé pour tous les usagers.



**Nom du projet :** Remplacement des armoires d'éclairage public (pilotage à distance, suivi des consommations...) et passage aux leds

**Etat d'avancement :** réalisé

**Descriptif du projet :**

La commune a poursuivi sa transformation avec le remplacement des armoires d'éclairage public. Cette initiative s'est inscrite dans la continuité de la stratégie de sobriété énergétique adoptée en 2022.

Le nouveau système d'éclairage public est doté de technologies intelligentes permettant une gestion à distance. Grâce à cette innovation, les équipes municipales peuvent surveiller et contrôler l'éclairage en temps réel, optimisant ainsi la consommation d'énergie. Cette gestion intelligente permet non seulement de réaliser des économies significatives sur les factures d'électricité, mais aussi d'améliorer la sécurité des espaces publics en adaptant l'intensité lumineuse en fonction des besoins.

Parallèlement, la commune a procédé au remplacement de l'ensemble de ses lampadaires par des modèles à LED à teinte bleutée, clin d'œil aux ardoisières de Travassac. Ce passage aux LED représente une étape cruciale dans la réduction de la consommation énergétique, car ces lampes consomment jusqu'à 80 % moins d'énergie que les éclairages traditionnels. De plus, leur durée de vie prolongée contribuera à diminuer les coûts de maintenance et à réduire les déchets liés au remplacement fréquent des ampoules.



**Nom du projet :** Rénovation énergétique des bâtiments communaux

**Date de Début :** 01/01/2023

**Date prévue de fin :** 31/12/2024

**Budget :** 117107.16

**Etat d'avancement :** réalisé **Date de fin :** 31/12/2024 **Descriptif du projet:**

La commune de Donzenac s'est également attelée à la rénovation de son patrimoine bâti avec détermination en finalisant le remplacement des menuiseries des salles communales : la salle des fêtes, la salle de Travassac et la salle Simone Chevalier.

Plusieurs bâtiments communaux sont également passés aux leds, notamment la mairie, les écoles, l'ALSH, le restaurant scolaire et la salle de Travassac.

Ces travaux, inscrits dans le programme pluriannuel de sobriété énergétique, ont eu pour but d'améliorer la performance thermique et énergétique des bâtiments publics, de réduire les pertes de chaleur et d'optimiser l'utilisation des ressources. Ils ont également permis d'assurer un meilleur confort d'usage pour les associations, les élèves, les agents et l'ensemble des usagers.

Le choix de menuiseries à haute performance, équipées de double vitrage, a permis de limiter les déperditions thermiques en hiver et de conserver la fraîcheur en été, tout en garantissant une excellente isolation phonique.

Montant des travaux : 117107.16 €

Subvention de l'Etat : 27 487.08 €

Subvention du Département : 15 271 €

